



**Compte rendu Conseil de
quartier n°4
Jeudi 25 mai 2023**

Avant de dérouler l'ordre du jour, Madame Maryse AMER, référente du quartier n°4, remercie l'assemblée d'être présente ce soir.

Elle remercie Madame Marie-Christine BESSI, Conseillère Municipale de sa présence et informe les administrés présents ce soir, que Monsieur le Maire ainsi que son Adjoint Monsieur VAROQUI-ROLLAND arriveront vers 19h00 pour débattre sur les points mis à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame Youna PEUZIAT. Le quorum ayant été atteint ce conseil peut débuter.

L'ordre du jour a été établi suite aux retours des administrés auprès de Madame AMER. Elle invite les personnes présentes à débattre sur les thèmes de ce soir. Toutes les questions évoquées en préambule de ce conseil, seront posées à Monsieur le Maire et Monsieur VAROQUI-ROLLAND dès leur arrivée.

POINT n°1 : Le Mode de gardes pour les enfants : Quelles sont les actions mises en place par la ville pour répondre à la demande des parents ?

Madame BESSI informe,

- Pour les jeunes enfants des auxiliaires sont implantées sur Bagnols-en-Forêt.
- Pour les enfants de 3 à 12 ans, le centre aéré est au service des familles. Les inscriptions se font auprès de l'école ou auprès de la mairie.

Elle rappelle que toutes personnes domiciliées sur la commune ont la possibilité d'inscrire les enfants, même les grands-parents qui reçoivent leurs petits-enfants en vacances.

Concernant le projet de la maison d'assistantes maternelles, les études sont toujours en cours pour sa réalisation.

Question du public : Concernant les solutions de gardes pour les enfants de plus de 12 ans, quelles sont les actions mises en place par la ville ?

Madame BESSI informe que les chantiers jeunes sont ouverts dès 12 ans. Les places sont au nombre de 7 par stages. Il ne faut pas hésiter à inscrire les jeunes, les activités sont ludiques et diversifiées (rando, kayak, paddle, VTT, etc.)

POINT n°2 : L'état des chaussées.

Lors du débat de préambule, le ressenti général des administrés concernés est que les écarts sont laissés à l'abandon. Les nids de poule augmentent, les fossés ne sont pas curés, les bas-côtés et les talus ne sont pas débroussaillés rendant la circulation dangereuse de par le rétrécissement de la voie. Le marquage au sol n'est plus visible par endroit. Il s'agit d'un problème de sécurité pour les usagers. La ville peut-elle réaliser un état des lieux pour définir les priorités, car moins il y a d'entretien et de suivi plus le chiffrage des réparations augmentera. Il s'agit d'un problème général sur l'ensemble de la commune.

Par ailleurs, les employés municipaux ne sont pas assez présents sur ces secteurs.

Question du public : Les administrés peuvent-ils connaître le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la ville sur les réfections de chaussées ?

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un PPI a été réalisé cette année pour planifier de façon constructive les réhabilitations des voies communales.

Pour 2023, les voies retenues sont les suivantes :

- Chemin de Vauloube,
- Rue de l'ancienne mairie,
- Chemin des Culasses,
- Chemin de Tournoue (ancien chemin de l'Ourzet)
- Le carrefour du chemin de la Rouquaire et du chemin de la Combe,

Ces réhabilitations de chaussées représentent 4793 mètres linéaires ce qui correspond à presque 9 % du patrimoine routier communal.

Le budget alloué sur ce PPI est de 75000€ en 2023 et 135000€ pour chacune des 2 années suivantes.

Monsieur le Maire explique que des subventions ont été demandées pour financer en partie ces travaux. Dès le retour de ces dernières, les travaux d'exécution débuteront.

Question du public : Est-il possible d'envisager des travaux d'aménagements routiers pour limiter la vitesse des véhicules ?

Monsieur le Maire explique que ces aménagements ont un coût important (5000 à 9000 €). De plus, ces actions peuvent entraîner des procédures. En exemple, la réalisation des ralentisseurs crée des nuisances sonores (décélération/ accélération), abîme les véhicules, etc. Les administrés se retournent contre la ville quand ils subissent un préjudice avec ces aménagements.

Monsieur le Maire ne souhaite pas que l'argent public soit utilisé pour ce type de procédures.

Concernant la vitesse, à ce jour, l'appareil des contrôles est hors service.

Monsieur le Maire précise que l'incivilité de certains usagers rend la tâche compliquée pour la ville.

Question du public : Le ralentisseur du chemin de la Rouquaire est-il aux normes ?

Monsieur le Maire informe que ce dernier a été rabaisé pour sa mise aux normes.

Question du public : Qu'est ce que la ville va-t-elle faire pour lutter contre ces incivilités ?

Monsieur le Maire explique que les solutions ne sont pas faciles malgré les actions mises en place.

Question du public : Au niveau du chemin de la Combe, une partie des bas-côtés a été busée, pourquoi tout le linéaire de cette voie n'a pas été réalisé ?

Monsieur VAROQUI-ROLLAND explique que ce busage a été réalisé pour une question de profondeur. En effet, un fossé qui est profond de plus de 1 mètre représente un danger pour l'usager donc la ville est tenue d'effectuer des busages quand cela s'avère nécessaire.

Question du public : Au niveau de ce busage, de l'eau s'écoule en continu ? Pourquoi ?

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une source naturelle provenant de la propriété privée du dessus.

POINT n°3 : Les Ordures Ménagères :

Madame AMER relate les retours des administrés sur les nouveaux emplacements des colonnes à verre avant que l'assemblée ne s'exprime. Ces colonnes sont souvent situées trop loin des habitations, cela crée des incivilités.

Question de l'ensemble des usagers : La pertinence des emplacements et l'absence de ces dernières sur certains secteurs, demandent une nouvelle réflexion. Serait-il possible de faire des propositions à la ville pour solliciter la Communauté de communes en charge de cette compétence ?

Monsieur le Maire rappelle que les emplacements de ces colonnes débutent, que des ajustements seront réalisés en fonction des besoins et des attentes. Si toutefois, les emplacements définis ne sont pas pertinents ou absents, Monsieur le Maire invite les administrés à faire des propositions pour qu'il puisse relayer auprès des services compétents de la Communauté de communes.

Pour information, à ce jour ces colonnes sont en cours d'installation pour remplacer les anciens containers et qu'à partir du 1^{er} juin, des colonnes de tri et de cartons vont être installées. Ces installations vont doubler la capacité des volumes.

Concernant les bacs individuels, des bacs bi-flux (tri/ papiers) vont être distribués prochainement auprès des propriétaires.

Question du public : Les passages vont-ils être réduits ?

Monsieur le Maire informe que le nombre de passage à 1 fois / semaine reste inchangé.

Par ailleurs, les containers bi-flux dans les foyers vont permettre de diminuer le remplissage des colonnes collectives de tri.

Question du public : La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) va-t-elle diminuer suite à la diminution à un passage par semaine des collectes ?

Monsieur le Maire précise que cette taxe ne va pas diminuer car elle ne comprend pas que le ramassage mais également le traitement des déchets. La facturation de l'enlèvement des OM sera dissociée des impôts fonciers, nous recevrons une facture Du Service déchets de la CCPF comme pour l'eau . La tarification sera faite en fonction du nombre de ramassage .

Question du public : La ville peut-elle veiller aux incivilités autour des points de collectes ? Et demander aux propriétaires de rentrer leur container individuel pour éviter les dégâts sur les chaussées causés par les sangliers ?

Monsieur le Maire informe que des appareils photo numériques à retardement sont installés pour interpeller les récalcitrants. Des verbalisations ont déjà été établies.

POINT 4 : L'eau et toutes les questions qui s'y apportent :

L'ensemble des administrés se questionne sur une note reçue de la part du Syndicat de la régie des eaux signée par tous les Maires. Quelles vont être les restrictions pour les usagers ?

Avant de répondre aux diverses questions Monsieur VAROQUI-ROLLAND informe que ce jour, la Communauté des communes a obtenu l'accord pour le raccordement sur le lac de Saint-Cassien pour le territoire. Ce courrier reçu de la part de la régie des eaux fait suite à une étude réalisée par la Société du Canal de Provence sur la faisabilité pour l'utilisation à usage agricole plus particulièrement des eaux du Lac de Saint-Cassien pour l'ensemble du Pays de Fayence.

Question du public : Le Golf de Terre Blanche est-il soumis à des restrictions ? Peut-on se brancher sur son réseau ?

Monsieur VAROQUI-ROLLAND explique que ce golf est équipé d'un système de recyclage des eaux. Monsieur le Maire précise que cette alimentation par le Lac de Saint-Cassien est une alimentation d'eau brute (non potable). A cela, il informe que durant la saison estivale, les administrés auront la possibilité de visiter ce site. En effet, la Communauté des communes va organiser des visites de la Passion pour permettre aux administrés de se rendre sur des sites tels que le Golf pour en comprendre son fonctionnement. Il y aura plusieurs sites proposés. (Déchetterie, etc.)

Monsieur le Maire précise que le réseau de ce Golf est dimensionné que pour lui.

En complément, Monsieur VAROQUI-ROLLAND rappelle que ce golf est le premier employeur dans l'ensemble du Pays de Fayence.

Question du public : Une alimentation en eau par le Lac de Méaulx a-t-elle été envisagée ?

Monsieur le Maire explique que ce dernier a été envisagé mais que le lac de Saint-Cassien présente une alimentation pérenne par rapport aux autres lacs du secteur. Par contre dans l'avenir, l'objectif est de pouvoir alimenter Bagnols-en-Forêt en eau agricole par ce lac. Un réseau serait construit et financé par l'Europe car la ville est en Zone Agricole Protégée (ZAP). Ce projet serait réalisé d'ici 10 ans.

Par ailleurs, la régie des eaux travaille sur le volume des eaux agricoles consommées par rapport au volume global afin de définir quelle alimentation s'adapterait au mieux pour les terres agricoles.

Question du public : Quels sont les moyens et les acteurs techniques et financiers ?

Monsieur VAROQUI-ROLLAND explique qu'il y a un découpage des territoires sur les bassins versants. Le pilotage des actions est mené par leur structure, la Communauté de communes est le dernier échelon des acteurs concernés. Le financement est appliqué par tous et le contribuable aura une répercutions au fil du temps sur le coût.

Question du public : Les gros consommateurs sont-ils plus impactés ?

Monsieur VAROQUI-ROLLAND explique qu'en effet il y a une surfacturation pour les gros consommateurs. A ce jour des seuils sont définis, Les foyers peuvent consommer 2m³d'eau(2000l/jour) à 1 € 82 le m³, au-delà de cette consommation journalière, les ménages seront impactés pour une consommation plus importante:entre 2000 et 3000l/jour 5€/m³ et au-delà 8€ /m³. Il faut changer les habitudes.

Les débits d'eau seront également réduits selon les consommations des foyers.

Pour information, Monsieur le Maire explique que cet été suite à cet état de sécheresse des coupures d'eau seront effectuées. Ces coupures seront organisées sur les 9 communes du Pays de Fayence, sur une semaine 3 villages auront cette coupure avec des horaires définis. Pour cela, des distributions de bidons de 5 litres ou autre format seront faites auprès de la population.

De plus, il informe l'ensemble des administrés présents ce soir qu'une réunion publique sera organisée avant la saison estivale pour évoquer toutes les mesures qui seront mises en place.

Question du public : Les réseaux de la commune vont-ils être rénovés pour limiter la perte de l'eau par rapport à la vétusté de certains réseaux ?

Monsieur le Maire explique que l'intercommunalité travaille sur cette problématique. Un PPI a été établi. Sachant que les réparations de fuites représentent 2 millions d'euros/an, la Communauté des communes ne peut rénover que 1 % des ses réseaux par an. Bagnols-en-forêt est un bon élève avec un rendement de 82 %.Depuis le 1^{er} janvier 2020 (date de

mise en place de la régie des eaux), le réseau communautaire est passé de 63 % à 75 % de rendement.

Question du public : Pourquoi la restriction de l'eau a-t-elle été levée ?

Monsieur le Maire explique que l'alimentation en eau des communes était réalisée par d'une part la Siagnole et d'autre part par le forage de Tassy. Actuellement, le débit de la Siagnole s'élevait à 880 litres /sec et donc permettait de lever la restriction malgré l'état non opérationnel du forage de Tassy qui voit son niveau baisser de 1 mètre par mois depuis fin 2022. Pour information, 500 litres sont actuellement rejetés dans le milieu pour le maintien de la biodiversité. La construction de citernes supplémentaires est envisagée dans l'avenir.

Question du public : Concernant l'annonce de la limitation des permis de construire sur Bagnols-en-Forêt, qu'en est-il ?

Monsieur le Maire précise que cette annonce est à l'initiative du Maire de la commune de Montauroux mais qu'en aucun cas Bagnols-en-Forêt ne peut stopper les permis de construire. Les droits à bâtir avant la sécheresse de 2022 restent accordés.

Par contre, à ce jour, chaque dossier est étudié au cas par cas en fonction du dimensionnement des réseaux, de la présence des hydrants. Si les conditions ne sont pas réunies, le permis de construire sera refusé. Il veut éviter les contentieux sur ces dossiers car il y a forcément des risques indemnitaires pour la ville. C'est pour cela que tout est bien vérifié.

En complément, Monsieur le Maire confirme qu'il s'oppose à toutes nouvelles demandes de construction de piscines tant que l'état de sécheresse restera inchangé.

Question du public : Les permis de construire sont instruits au niveau de l'agglomération et signé par Monsieur le Maire. Les dossiers déposés sont complets, mais il est dommageable de constater que les services compétents demandent toujours une nouvelle pièce aux dossiers. Les demandes qui doivent prendre normalement 2 à 3 mois prennent 7 à 8 mois. Comment peut-on procéder pour éviter cette perte de temps ?

Monsieur le Maire prend note de cette information.

Question du public : Dans les futures demandes de permis de construire, la ville peut-elle exiger des systèmes de panneaux solaires, de recyclage de l'eau, etc. ?

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la révision du PLU un bureau d'étude vient d'être nommé pour 2 ans pour travailler en partie sur ce volet. Une plateforme sera mise à disposition de la population pour récolter les attentes et les demandes pour les inscrire dans cette révision du PLU.

Concernant les eaux grises, il faut faire évoluer les mentalités car l'Agence Régionale de la Santé (ARS) s'y oppose encore à ce jour.

Question du public : Pendant un temps, l'installation de gouttières n'était plus autorisée sur la ville, dans le cadre de la récupération des eaux de pluie, la ville peut-elle autoriser ce type d'installation ?

Monsieur le Maire précise que sur le principe et aux vues de la situation de sécheresse dans laquelle nous sommes, la ville tolère cette demande.

Question du public : La ville peut-elle effectuer une commande groupée de récupérateurs d'eau afin de bénéficier de tarifs avantageux ?

Monsieur le Maire est conscient de cette utilité toutefois la commune n'a pas la compétence Eau et assainissement , c'est la CCPF qui comme pour les composteurs pourrait proposer et commander ce type de dispositif .

Monsieur le Maire relaira la demande des administrés à la Communauté de Communes .

POINT n°5 : Questions diverses :

Question : Est-il possible d'implanter un miroir en bas du chemin de la Rouquaire au niveau du carrefour où il y a l'arrêt de bus pour les scolaires ?

Monsieur VAROQUI- ROLLAND informe que les miroirs ont été commandés et que cet emplacement figure sur la liste des implantations programmées.

Question : Concernant le transport scolaire des enfants du Collège de Puget-sur-Argens, sur le retour des élèves qui terminent à 16h00, est-il possible de créer une desserte à Notre Dame pour les enfants de la Plaine afin de leurs permettre de rejoindre leur domicile en toute sécurité ?

Monsieur le Maire s'engage à se rapprocher de la Région, compétente dans la gestion des transports scolaires sur Bagnols-en-Forêt, pour les solliciter sur cette demande. En effet, les enfants de la plaine pourraient rentrer chez eux en sécurité par rapport à l'arrêt du relais. Un retour sera fait auprès des parents dès le retour de la Région.

Question : Concernant les nuisances sonores causées par les aboiements des chiens, serait-il possible que la ville fasse des actions auprès des propriétaires ?

A ce jour, Monsieur le Maire n'a pas été saisi officiellement pour engager des actions cependant il invite les personnes concernées par ces nuisances à identifier le lieu pour que la Police Municipale puisse intervenir auprès des propriétaires. Si cela s'avère nécessaire les propriétaires seront verbalisés.

POINT 6 : Questions posées en préambule de ce conseil avant l'arrivée de Monsieur le Maire.

Question : Sécurité incendie : Quel est le budget alloué pour la pose des hydrants ? Les propriétaires sont-ils soumis au débroussaillage et y a-t-il des contrôles ? La ville va-t-elle organiser une simulation au feu de forêt

_Il faudrait vérifier dans le PPI combien nous avons demandé de subvention pour la pose de nouveaux hydrants...

Les propriétaires/locataires concernés ont reçu un courrier en recommandé leur demandant d'effectuer les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Ils avaient un délai pour réaliser les travaux. Passé ce délai, la Police municipale se rendra sur place pour constater l'effectivité des travaux.

Un exercice de gestion du risque incendie est effectivement programmé durant le mois de juin afin de tester l'efficacité et la réactivité de notre plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Réponses de Mr Bouchard le 05/06/2023

Question : Quand la ville effectue des réparations de chaussées, les chemins privés peuvent-ils bénéficier des recommandations des professionnels sur le type de travaux à réaliser ?

_Quand des travaux de réfection de la voirie sont programmés, rien n'empêche les riverains des voies privées de négocier en direct, avec l'entreprise la réfection de leur voirie à un tarif certainement compétitif puisque l'entreprise est déjà en intervention pour la Commune.

Il vous suffit de consulter les outils de communication numérique communaux pour être informés des dates d'intervention.

Réponse de Mr Bouchard le 05/06/2023

Question : Le contrôle des passages des véhicules de 3.5 tonnes peut-il être accentué car ça abîme les voies ?

_La plupart des chemins ruraux est limitée à 5 tonnes. Quelques uns sont limités à 3,5 tonnes.

Le contrôle des autorisations de dérogations pour les véhicules lourds est régulièrement effectué mais n'a pas beaucoup d'efficacité car l'amende prévue est loin d'être dissuasive (35€)

réponse de Mr Bouchard le 05/06/2023

Secrétaire de séance

Référent du quartier n°4

Mme Youna PEUZIAT

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, rounded initial 'Y' and a series of horizontal strokes.

Mme Maryse AMER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Amer' in a cursive style.